

**67ème EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE  
DANS LE CADRE DU COMICE AGRICOLE DE FEURS DU 8 AU 11 MARS 2024**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DU COU NU DU FOREZ  
CHAMPIONNAT REGIONAL DE LA BRAHMA  
CHAMPIONNAT REGIONAL DE L'ORPINGTON  
TOURNOI DE PARQUETS LAPINS POUR LES ELEVAGES CLASSES  
RENCONTRE INTER-REGIONALE DES LAPINS NAINS  
CHAMPIONNAT REGIONAL DES PIGEONS BOULANTS  
RENCONTRE AMICALE DU TEXAN  
RENCONTRE AMICALE DES PIGEONS DE COULEUR  
PARTENAIRE DE LA COURSE AUX POINTS**

**NOTA BENE : En cas d'interdiction de tout rassemblement de volailles et pigeons, (cause grippe aviaire)  
L'exposition sera maintenue avec les lapins et les cobayes.  
Les frais d'inscription des volailles et pigeons ne pouvant être exposés seront remboursés.**

**ARTICLE 1** : L'exposition, organisée par l'association des Amis de la Basse-cour de Feurs et sa région, est régie par le règlement de la SCAF et complétée par le présent règlement :

**ARTICLE 2** : L'exposition est ouverte à tous les Eleveurs amateurs. Seuls seront acceptés les sujets tatoués en ce qui concerne les lapins et les sujets bagués de bagues officielles en ce qui concerne les pigeons, sans limite d'âge. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser une ou plusieurs inscriptions sans avoir à justifier de sa décision.

**ARTICLE 3 : Programme de l'exposition :**

Jeudi 7 mars 2024..... 14 h à 18 h.....réception des animaux  
Vendredi 8 mars 2024 .....à partir de 8 h.....jugement à huis clos  
Vendredi 8 mars 2024 .....à partir de 15 h.....ouverture au public  
Samedi 9 mars 2024.....9 h à 18 h.....ouverture au public  
Dimanche 10 mars 2024.....9 h à 18 h.....ouverture au public  
Dimanche 10 mars 2024.....à partir de 11h.....remise des récompenses suivie du vin d'honneur  
Lundi 11 mars 2024.....9 h à 15 h.....ouverture au public  
Lundi 11 mars 2024.....à partir de 15 h.....décagement des animaux

**ARTICLE 4 : Engagements :**

Les feuilles d'engagement doivent être adressées AVANT LE 2 février 2024 à Mr Pierre VACHERIAS  
69 impasse de Brossarès -They – 42140 VIRIGNEUX – Tel 06 70 59 44 93 et être **IMPERATIVEMENT** accompagnées :

- du règlement du montant des droits d'inscription (par chèque à l'ordre des Amis de la Basse-cour de Feurs)
- d'un certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle (ou d'une facture) délivré par un vétérinaire
- d'une attestation sur l'honneur de l'éleveur qui fait foi que ce dernier a bien vacciné ses propres oiseaux.
- Vaccination : (pigeons : colombovac pmv ou nobilis)

**ARTICLE 5 : Droits d'inscription :**

Volière (pigeons ou volailles) : 8,00 € / Parquet et Trio (volailles ou palmipèdes) : 5,50 € / Couple (palmipèdes) : 4,00 €  
Unité (palmipèdes, volailles, lapins ou pigeons) : 3.00 € / Catalogue et frais de secrétariat : 5,00 €

**ARTICLE 6 : Vente des animaux :**

Les exposants désirant vendre leurs animaux sont priés de mentionner le prix de vente sur la feuille d'engagement. Le prix de vente sera majoré de 20 % en faveur de l'exposition. Cette majoration devra être acquittée par le propriétaire pour tout sujet retiré de la vente. Le bureau de vente sera ouvert à partir du vendredi 8 mars à 15h00. Les animaux pourront être emmenés immédiatement à l'exception des grands prix. Aucune mise en vente ne sera faite après le jugement. Toute publicité sur les cages est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

**ARTICLE 7 : Jugement :**

Les opérations du jury seront faites à huis clos. Les décisions du jury seront sans appel. Les notes des juges seront affichées sur chaque étiquette de cage. Il est rappelé que durant le jugement, seuls seront admis dans l'enceinte de l'exposition les juges et leurs secrétaires.

**ARTICLE 8 :** La Société se chargera de la réception, du classement et de la nourriture des animaux. Lorsque plusieurs animaux sont envoyés dans le même emballage, la Société n'est pas responsable du classement s'ils n'ont pas de signes distinctifs. Suite à différents problèmes rencontrés, nous n'accepterons aucune réclamation d'un éleveur qui n'aurait pas relevé les numéros de bague ou de tatouage sur sa feuille d'engagement. Les lapins devront porter le numéro de cage au crayon feutre noir dans l'oreille gauche, aucun animal ne sera engagé le matin du jugement.

**ARTICLE 9 : Mesures sanitaires :**

Un contrôle vétérinaire sera effectué le jour de l'engagement. Tout animal suspect de maladie sera refusé et réexpédié aux frais du propriétaire et sans restitution des frais d'engagement.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable de décès, vols, pertes ou dommages (quel qu'en soit la nature ou l'origine) qui pourraient survenir aux exposants, animaux ou emballages.

**ARTICLE 10 : Cas non prévus :**

Le Commissaire général aura plein pouvoir pour prendre toutes décisions dans les cas non prévus au règlement. Tout exposant, par le fait de sa demande d'admission au concours, déclare adhérer au présent règlement et s'engage formellement à s'y conformer.

**ARTICLE 11 : Prix et récompenses :**

Il sera décerné :

- ❑ 1 Super Grand Prix d'Exposition (en 2024 : catégorie : volailles)
- ❑ 4 Grands Prix d'Exposition (palmipèdes, volailles, lapins, pigeons)
- ❑ 4 Grands Prix d'Honneur Volailles (palmipèdes ou oiseaux de parc, volailles GR françaises, GR étrangères, naines)
- ❑ 6 Grands Prix d'Honneur Lapins (GR / RM / fourrures / PR / nains / cobayes)
- ❑ 11 Grands Prix d'Honneur Pigeons (forme français, forme étrangers, à caroncules, type poule, boulangers, de couleur, tambour, structures, cravatés, de vol, colombes et tourterelles)  
Un minimum de 10 sujets doit être présent dans chaque classe pour que les juges y désignent un grand prix d'honneur (Sauf si dans une classe de moins de 10 sujets, un animal est noté 97)
- ❑ 4 Prix d'Élevage (1 par catégorie) sur 5 cages (même variété, même couleur et les deux sexes représentés) désignées par le sigle P.E. sur la feuille d'engagement

Décompte fait au total des points sur les 5 cages, tout animal disqualifié ou absent élimine l'éleveur du concours.

**ARTICLE 12 : Prix internes à la Société réservés aux adhérents des Amis de la basse-cour de Feurs :**

Challenge Charles BLANCHARD attribué à la meilleure volaille

Challenge Raoul CHAMBERON attribué au meilleur lapin

Challenge Camille BEROUD attribué au meilleur pigeon

**ARTICLE 13 : Championnat de France du cou nu du Forez :**

Champions mâle et femelle, 2 meilleurs ensembles décomptés sur 4 cages

**ARTICLE 14 : Championnat régional de la Brahma :**

Champions mâle et femelle, Vice champion mâle et femelle

**ARTICLE 15 : Championnat régional de l'Orpington :**

Champion et vice champion grande race, Champion et vice champion race naine, Champion canard

**ARTICLE 16 : Tournoi de parquets lapins pour les élevages classés :**

Récompenses remises suivant le règlement du Lapin club de France

**ARTICLE 17 : Rencontre inter-régionale des lapins nains:**

Meilleur sujet toutes catégories, meilleures mâle et femelle dans chaque catégorie

**ARTICLE 18 : Challenge régional des pigeons Boulangers :**

Champion et vice champion régional, 1 meilleur sujet dans chaque race représentée

**ARTICLE 19 : Rencontre amicale du Texan :**

2 meilleurs mâles et 2 meilleures femelles

**ARTICLE 20 : Rencontre amicale des pigeons de couleur :**

2 meilleurs mâles et 2 meilleures femelles

Le Commissaire Général,  
PIERRE VACHERIAS  
06 70 59 44 93

Le Président,  
GUY MASSACRIER  
06 17 81 67 39